

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1818

présenté par

M. Garot, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Delautrette, M. Bertrand Petit, Mme Thomin et M. Potier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« , en cohérence avec la stratégie nationale alimentation, nutrition et climat » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés permet de mettre en cohérence les politiques publiques liées à la souveraineté alimentaire avec le principal document stratégique inscrit dans la loi sur les enjeux alimentaires : la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC).

Destinée à remplacer le Programme National de l'alimentation et de la Nutrition (PNAN) lors de son inscription dans la loi « Climat et résilience » en 2021, la SNANC, censée « déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable » n'a toujours pas été présentée par le Gouvernement.

Le présent amendement vise à la fois à alerter le Gouvernement sur l'urgence de concevoir une SNANC ambitieuse, et à mettre en cohérence dans le projet de loi examiné les objectifs des politiques publiques en matière d'agriculture, d'une part, et en matière d'alimentation, d'autre part.